

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2013.

Tous les conseillers municipaux ont été régulièrement. Tous sont présents sauf Mme J. DELPRAT, M. G. JUILLARD (procuration à S. GUILLAUME), excusés.

La réunion a lieu exceptionnellement à la Maison des Services pour la projection des documents sur écran. Mme C. CHAPON – Trésorière – assiste à la réunion.

1. **PV de la réunion du 22 mars 2013** : Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

2. **Approbations des comptes de 2012** : Les comptes administratifs de 2012 - résultats des opérations effectuées tant en dépenses qu'en recettes - sont présentés et arrêtés aux montants suivants :

Budget principal : *Fonctionnement* : Dépenses : 1 388 656.72 € - Recettes : 1 863 160.85 €

Investissement : Dépenses : 929 506.56 € - Recettes : 1 048 487.74 €.

Service des Eaux : *Fonctionnement* : Dépenses : 109 800.25 € - Recettes : 108 313.70 €.

Investissement : Dépenses : 28 043.45 € - Recettes : 70 551.55 €

Assainissement : *Fonctionnement* : Dépenses : 38 835.19 € - Recettes : 40 383.39 €

Investissement : Dépenses : 32 717.30 € - Recettes : 76 546.60 €

Camping & Gîtes de Spontour : Dépenses : 30 576.00 € - Recettes : 43 917.71 € (Section de fonctionnement).

Centre communal d'Action Sociale : Aucune opération n'a été effectuée ni en dépenses, ni en recettes au cours de 2012.

Mme CHAPON explique l'affectation des résultats pour les budgets de la Commune, des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

Il est ensuite procédé au vote, M. le Maire s'étant retiré, M. RIVIERE, doyen de l'assemblée, invite les conseillers municipaux à se prononcer. Les résultats sont les suivants :

12 votants : 12 voix « Pour » 0 voix « Contre ».

3. Budgets primitifs 2013 :

Vote des taxes directes locales : Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux applicables à ces taxes. Le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour maintenir ces taux appliqués depuis 2011 soit 7,95 pour la taxe foncière sur le bâti, à 45,36 pour le foncier non bâti et 5,04 pour la taxe d'habitation. Les bases d'imposition ayant augmenté, le produit attendu de ces trois taxes s'élève à 221 867 €. La commune étant entrée en intercommunalité au 1er janvier 2013, le taux applicable à la contribution foncière des entreprises (C.F.E.), qui a remplacé la taxe professionnelle, ne doit plus être fixé par le conseil municipal. La Communauté de Communes percevra l'intégralité du produit de la C.F.E., déduira les charges transférées et reversera la différence à la commune.

Quant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le taux reste fixé à 7,43.

Monsieur le Maire présente les différents budgets équilibrés tant en dépenses qu'en recettes, aux montants suivants :

Budget principal : *En fonctionnement* : 2 023 117.60 € - *Investissement* : 3 111 641.34 €

Service des Eaux : *Exploitation* : 126 980.00 € - *Investissement* : 364 505.00 €

Assainissement : *Exploitation* : 43 746.42 € - *Investissement* : 68 828.30 €

Camping & Gîtes : *Exploitation* : 40 000.00 €

C.C.A.S. : *Fonctionnement* : 1 000.00 €.

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à passer au vote de ces budgets. Les résultats sont les suivants : 13 votants (dont une procuration) : 11 voix « Pour » et 2 abstentions.

Travaux prévus en 2013 : Restauration et aménagement de deux logements dans la maison à l'entrée du bourg, réhabilitation d'un sanitaire du camping de la Sogne en bâtiment pour les chasseurs, travaux de voirie (Aussinanges-May, Le Loudeix...) et construction de murs de soutènement à Spontour, travaux d'éclairage public, passerelle sur la Luzège. Pour le service des Eaux : captages du Mons et 1ère

tranche de pose d'une conduite des Perges au réservoir de Chassagne. En assainissement, réhabilitation de la station d'épuration du bourg.

4. Délibérations diverses :

- M. le Maire fait part au conseil de la demande d'aliénation du parking situé en face du garage de la S.A.S. BROUSSOLLE pour y installer la nouvelle station service. Le conseil municipal est d'accord pour solliciter les services de la Direction Départementale des Territoires pour établir le dossier et décide de soumettre ce projet à l'enquête publique règlementaire.

- Une délibération sera transmise pour acceptation de modifications des statuts de la Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne relatives à la mise en place d'aides directes aux entreprises et du changement d'adresse du siège.

5. Questions diverses :

- M. et Mme REBIERE vont louer l'appartement situé au 1er étage de la boucherie à partir du 1er mai, les travaux de remise en état des sols ayant été intégralement refaits.

- Les repreneurs de l'hôtel-restaurant ayant demandé une petite remise pour entreposer du matériel (mobilier de terrasse). M. le Maire propose de leur permettre d'occuper une partie du local situé derrière la boucherie.

La prochaine réunion est prévue pour le 31 mai.